

**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 04/02/2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 4 février à 21 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BARTHEZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 janvier 2019

Étaient présents : MM. BARTHEZ Gérard – ARNAUD Suzanne – BANCO Sabine – CASSAGNOL Jérôme – CASTEL Jean-Claude – MENDOZA Yves – RUBIO Claude – SALA Gilles – VALERO Alain – VICENTE Angélique – ZENSZ Marie

Absents : EL MEDDEB Taoufik (procuration à BARTHEZ Gérard) – LOPEZ Suzanne (procuration à ARNAUD Suzanne).

Secrétaire de séance : Mme ARNAUD Suzanne est désignée à l'unanimité.

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal a ensuite procédé à l'examen de l'ordre du jour de la séance.

1) RENOUELEMENT CONVENTION AVEC LA CCRLCM POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME PAR LE SERVICE URBANISME DE LA COMMUNE DE LEZIGNAN-CORBIERES

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un service d'instruction des autorisations d'urbanisme avec la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois. Celle-ci permet l'instruction des demandes de permis de construire, des permis d'aménager, des déclarations préalables portant division foncière et des certificats d'urbanisme pré-opérationnels par le service urbanisme de la ville de LEZIGNAN-CORBIERES.

Le coût de cette mise à disposition est répercuté en fin d'année à la commune par la CCRLCM selon les tarifs unitaires suivants :

- Permis de construire : 186 €
- Permis d'aménager : 335 €
- Déclaration préalable : 130 €
- Permis de démolir : 56 €
- Certificat d'urbanisme type b : 149 €
- Forfait assistance technique lors des opérations de récolement : 150 € par intervention.

2) APPROBATION DE LA CONTRACTUALISATION DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2018-2021

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la contractualisation avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aude du Contrat enfance Jeunesse 2018-2021 en partenariat avec la CCRLCM, les communes de Lézignan-Corbières et Conilhac-Corbières. Cette contractualisation permet de poursuivre les actions engagées dans le secteur enfance-jeunesse. La commune est concernée par le module 2 : Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole.

3) PROJET DE MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEOSURVEILLANCE

L'assemblée a approuvé à l'unanimité la mise en place d'un système de vidéosurveillance, déjà évoquée lors de la séance du 20/06/2018. Le projet retenu a été établi par la société DOMOTEK (NARBONNE). Il prévoit la pose de 2 caméras qui pourront être déplacées sur 6 points fixes qu'il conviendra de définir. Le coût de location mensuel est de 285,60 € TTC, soit un coût annuel de 3 427,20 € TTC.

4) ECLAIRAGE PUBLIC - POSE DES LANTERNES LED ACQUISES PAR LA COMMUNE

M. le Maire a expliqué au conseil municipal que le remplacement des lanternes led d'éclairage public allait être réalisé prochainement par le service technique. Le personnel a en effet été formé en décembre (CACES nacelle et habilitations électriques).

5) AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

- Dans le cadre du Grand Débat National décidé par le Gouvernement à la suite du mouvement de protestation des « Gilets Jaunes », un cahier de doléances a été mis à disposition du public depuis le 28/01/2019.

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la motion suivante, que le conseil communautaire de la CCRLCM a également approuvé le 20/12/2018 :

« Les élus de la commune de FERRALS LES CORBIERES tiennent à assurer les personnes inscrites dans le mouvement de protestation contre la dégradation de leur pouvoir d'achat et donc de leurs conditions d'existence de leur soutien plein et entier face à l'injustice de certaines mesures fiscales, sociales et sociétales.

Cette colère, justifiée et légitime, doit s'exprimer sans remise en cause de l'ordre républicain auquel sont attachés les élus de commune de FERRALS LES CORBIERES.

Le conseil municipal souhaite donc que les personnes engagées dans le mouvement dit des « Gilets Jaunes » puisse s'inscrire dans une démarche de propositions et que tous les moyens pacifiques de la lutte pour une plus grande justice sociale soient mobilisés vers la construction d'un avenir digne et serein pour tous dans notre République. »

La motion est adoptée à l'unanimité.

- TRAVAUX :

- Les travaux de réfection du bardage du Mille-Club, confiés à la menuiserie SERRATS de FABREZAN, sont en voie d'achèvement.
- Un devis a été demandé pour la pose d'une sonnerie avec visiophone aux entrées de l'ALAE, de l'école primaire et de la maternelle. Le coût est estimé à environ 600 € par entrée. Ce dispositif permettra de sécuriser tous les accès du groupe scolaire. Des devis seront également demandés pour remplacer les portes d'entrées des 3 bâtiments du groupe scolaire.
- Une consultation d'entreprise a été lancée pour la pose des coussins berlinois achetés par la commune en vue de ralentir la circulation aux abords du groupe scolaire. Il a été rappelé que l'avenue de la Mer étant une voie départementale, le projet doit être préalablement validé par le Département. L'étude réalisée par l'Agence Technique Départementale préconise la réalisation d'écluses au moyen de bordures en béton. Les services départementaux ont proposé la mise à disposition de bordures mobiles destinées à tester l'efficacité du dispositif.
La proposition de l'entreprise COMBELERAN JL SIGNALISATION (NARBONNE), d'un montant de 3265,90 € HT a été retenue à l'unanimité des membres présents. La prestation comprend la pose des ralentisseurs ainsi que la fourniture et la pose de la signalisation.
- Une avance sur subvention de 16 100 € a été notifiée par le Département pour la remise en état de la voirie communale à la suite des intempéries du 15/10/2018. Cette avance est destinée à commencer les travaux dans l'attente de la subvention définitive. Une consultation d'entreprises va donc être lancée.

- CULTURE

- Mme BANCO a fait le point sur la préparation de la saison estivale, qui est pratiquement bouclée. Deux animations pour les vendredis d'été restent encore à déterminer. Une réunion de la commission culture aura lieu prochainement.
Une réflexion est par ailleurs engagée à propos de la réalisation des panneaux pédagogiques. Elle fait également part de son souhait de mettre en service les boîtes à livres au printemps.

- SANTE

- M. le Maire a informé l'assemblée que la CCRLCM avait recruté un second médecin. Celui-ci sera prochainement affecté aux cabinets médicaux de FERRALS et FABREZAN. La répartition de ses horaires doit tenir compte de la présence actuelle des médecins exerçant dans chaque commune.

L'ordre du jour de la séance étant épuisé, la séance a été levée à 22H10.